

# Salarié·e·s du secteur privé : 10 règles d'or pour défendre vos droits !

## 1. Ne signez jamais

un document que vous ne comprenez pas !



## 2. Temps de travail maximum :



## 3. Temps de repos obligatoire

- 11h entre deux journées de travail
- une journée par semaine minimum.

## 4. Les abonnements pour les transports publics

sont remboursés à 50% par l'employeur.



## 5. Vous devez demander vos congés payés

au moins un mois à l'avance. Si le patron ne répond pas, prenez conseil auprès de votre syndicat.



6. Des salaires minimum sont déterminés par les conventions collectives, en fonction de vos qualifications : **vérifiez bien les grilles de salaires de vos secteurs !**



Si la convention collective ne le prévoit pas, le **SMIC** est déterminé chaque année par l'État. Depuis le 1er janvier 2021, il est de **10,25€.**

Δ Les heures supplémentaires, heures de nuit et heures travaillées le dimanche sont majorées !

7. **Salarié·e·s à temps partiel**, des règles spécifiques s'appliquent !

- Votre contrat doit être **écrit** et préciser vos horaires de travail.
- Il existe un **volume horaire minimum** défini par votre convention collective. A défaut, il est de 24 heures / semaine (*code du travail*).
- Votre patron ne peut pas changer votre **volume horaire** sans obtenir votre accord (signature d'un avenant).
- Vous pouvez refuser une **modification horaire** si elle n'est pas compatible avec une obligation (autre emploi, formation, raison familiale, etc.)

8. Au moment de votre embauche, puis une fois tous les 5 ans, vous devez voir la **médecine du travail**



9. Le patron doit vous fournir tous les équipements pour protéger votre santé et assurer votre **sécurité** sur le lieu de travail.

Si vous êtes victime d'un **accident du travail**, il doit être immédiatement déclaré par votre employeur à la CPAM.



10. Pour faire respecter vos droits ou en demander de nouveaux, vous pouvez **faire grève** : demandez conseil à votre syndicat !



CNT-Solidarité ouvrière

[www.cnt-so.org](http://www.cnt-so.org)

@cnt.so

